

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE L'AYGUADE

\*\*\*\*\*

Séance du 15 Décembre à 10h00  
Espace Nautique du Port d'Hyères

\*\*\*\*\*



**VILLE D'HYÈRES**

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Etaient présents :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles - Plages  
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports  
Monsieur QUILLIER, Représentant des Usagers du port  
Monsieur DURAND, Représentant des Usagers du port  
Monsieur PARICHAULT, Représentant des Usagers du port  
Monsieur HENRY, Représentant des services nautiques  
Madame CURNILLON, Représentant des Associations Sportives et Touristiques

### **Etaient invités :**

Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques - Environnement  
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports  
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint  
Monsieur GRIMARD, Service des ports  
Madame CADIOU, Service des ports  
Monsieur RUMELHART, Service des ports  
Madame HOET, Service des ports

### **Etaient excusés :**

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué au Tourisme et aux Travaux Portuaires  
Monsieur ROUX, Représentant du Conseil Départemental  
Monsieur HILY, président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques - Environnement  
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités, nautiques pêche plaisance  
Monsieur SALSOU, représentant de la CCI du Var

*Envoi des Convocations par mail le 27 Novembre 2020*

*Envoi des documents par mail le 02 Décembre 2020*



\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Bilan d'Activité- Exercice 2019
3. Projet de Délibération : Mesures Conservatoires
4. Révision du barème de location des terrains nus
5. Projet de Délibération : COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS – Vérification et contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
6. Projet de Délibération : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Acheminement et fourniture d'énergie électrique pour les sites  $\leq$  à 36 KVA – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
7. Communication des statistiques sur le trafic du port en 2019/2020
8. Questions diverses

M. BRUNEL ouvre la séance à 10h10 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020.**

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 18 Novembre 2020.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 2- BILAN D'ACTIVITE – EXERCICE 2019**

M.BRUNEL expose les éléments principaux du bilan d'activité. Il explique que l'arrêté préfectoral du 5 janvier 1984 modifié par arrêtés des 5 juillet 1984, 4 mars 1998 et 10 juin 1999, a porté transfert de compétence en matière de ports maritimes :

- Au département du Var pour les ports de commerce et de pêche,
- Aux communes du Var pour les ports affectés à la plaisance.

Dans ce cadre règlementaire, les ports d'Hyères ont été transférés à la Commune d'Hyères

La régie du Port de l'Aiguade a été créée par délibération n° 9 du 17/12/2010.

Administration :

Le Conseil Portuaire et le Conseil d'Exploitation se sont réunis 4 fois et ont examiné 13 projets.

Le CLUPP s'est réuni 1 fois en novembre 2019.

Le personnel permanent représente 1,5 agent.

Une partie du personnel du port Saint-Pierre est mise à disposition et le personnel saisonnier représente 2 mois.

### Le port public :

Le port compte 1010 ml de quais et appontements et 412 postes d'amarrage :

-227 postes « abonnés » (55%) représentant 210 912 € de recettes

-185 postes « passagers » représentant 245 459 €

En 2019, 10 postes « Abonnés » ont été attribués (liste d'attente).

### Finance :

La gestion comptable représente le traitement de 543 pièces.

Le délai moyen de paiement est de 21 jours / délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes. Les moyens de paiement ont été de 79% par chèque, 14% par CB, 5% par virement et 1% en numéraire.

### **Chiffres clés :**

- Chiffre d'affaires de 488 K€ (+ 3%)
- Charges générales : 135 K€
- Masse salariale : 95 K€
- Charges fiscales : 63 K€ + 3 K€ d'IS
- Résultat net global fin 2019 : 157 770 €
- Le capital restant dû est de 138 K€. 4 contrats dont 3 à taux fixe. Pas d'emprunt contracté en 2019
- La capacité de désendettement est de 0,59 année
- L'équipement réalisé est de 241 K€ dont :
  - Recalibrage : 129 K€
  - Quais : 105 K€

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe au vote.

**VOTE :**      POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : MESURES CONSERVATOIRES**

M. BRUNEL rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril de l'année de renouvellement de l'organe délibérant, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette».

En 2020, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 272 876,21 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 68 219,05 €.

Pour l'année 2021, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2031	Frais d'études	15 000,00 €
2033	Frais d'insertions	2 000,00 €
2153	Installations à caractère spécifique	51 219,05 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>68 219,05 €</b>

Il est soumis à l'avis du Conseil Portuaire l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater la somme de 68 219,05 € avant le vote du budget primitif 2021.

M.PARICHAULT s'étonne du montant des frais d'études de 15.000€ et souhaite savoir si ce tarif est normal. M.SANGUIGNOL lui explique que cela correspond aux frais prévus pour la maîtrise d'œuvre du projet de digue. En effet, étant donné son importance, les services du Port vont passer par un bureau d'études professionnel pour constituer le cahier des charges. Celui-ci sera particulièrement délicat car il faudra intégrer les études de sol constatant un tassement à plusieurs endroits.

M.PARICHAULT souhaite savoir si ces frais de la ligne 2031 sont liés aux frais de la ligne 2153. M.SANGUIGNOL lui explique que les deux opérations ne sont pas liées et décrit la ligne 2153 comme un montant disponible pour d'éventuels travaux sur les infrastructures à engager avant le vote du budget en Mars 2021.

Il donne en exemple un besoin d'intervention qui pourrait se présenter si un quai venait à se dégrader pendant l'hiver. Cette somme disponible permettrait alors une intervention rapide sans attendre le mois de Mars 2021. Ce disponible pour des dépenses potentielles se retrouveront dans le budget du mois de Mars s'il n'était pas utilisé.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : REVISION DES BAREMES DE LOCATION DE TERRAINS NUS**

M.BRUNEL rappelle qu'il convient de réviser ces barèmes et d'adopter la nouvelle tarification en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction qui est passé de **1746** (indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019) à **1753** (indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020).

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 5– PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – VERIFICATION ET CONTROLE REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, GAZ, ASCENSEURS, DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DE DESENFUMAGE MECANIQUE .- Accords-cadres à bon de commande- Mise en appel d'offres ouvert.**

M.BRUNEL explique qu'un marché relatif à la vérification des installations électriques et gaz, des ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et des désenfumages mécaniques arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue d'attribuer le marché de vérification et de contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour une durée maximale d'une année, reconductible tacitement jusqu'à trois fois, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 35 000 Euros TTC
- Maximum : 70 000 Euros TTC

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – ACHEMINEMENT ET FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE POUR LE SITE INFERIEURE OU EGALE A 36 KVA- Accords-cadres à bon de commande- Mise en appel d'offres ouvert.**

M. BRUNEL précise que la fourniture électrique pour les sites  $\leq$  à 36 KVA pour la Commune d'Hyères est actuellement assurée par l'opérateur historique EDF.

Au vu de l'obligation légale de mise en concurrence de ces prestations à compter du 1er janvier 2021, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée ferme de quatre ans maximum.

Cet accord-cadre à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni montant maximum.

Ces nouveaux besoins sont estimés annuellement à 226 790,90 € TTC.

Aucune remarque n'était émise, M. BRUNEL passe au vote.

**VOTE :**        POUR :        UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 7 – COMMUNICATIONS DES STATISTIQUES DU PORT SUR LE TRAFIC 2019/2020**

M. BRUNEL donne la parole à M.GRIMARD qui présente ces statistiques.

Ce dernier rappelle que depuis quelques années, sont prises en compte les résiliations des postes « Abonnés » de l'année mais également celles du dernier trimestre de l'année précédente. Ainsi, en 2020 il y a une seule résiliation et au dernier trimestre 2019, deux résiliations, il a été attribué 3 postes « Abonnés » en 2020. Cela permet donc d'avoir un nombre d'abonnés stable dans le port.



Il est constaté un faible taux de passagers en escale pure au Port de l'Aiguade et un nombre de demandes en hiver en baisse. A cause du Covid, la période de Mars/Avril/Mai a chuté mais les équipes du port avaient anticipé cette baisse par l'augmentation du nombre de réservation pour les mois de Juillet/Août et même Septembre. Cela permet, malgré la crise sanitaire de cette année, d'avoir des chiffres très proches de ceux de 2019 (environ 219 nuitées d'écart entre les deux années).

Le taux d'occupation de 2020 est de 95.02% alors qu'en 2019 il était de 95.37% et en 2018 de 95%.

M.BRUNEL salue le travail du maitre de port qui a œuvré tout au long de l'année pour optimiser le remplissage du port.

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

#### **1<sup>ère</sup> question :**

M.PARICHAULT souhaite savoir si le dossier de la digue a été transmis à la DDTM puisque c'est l'accord de cette institution qui conditionne le démarrage des travaux.

M.SANGUIGNOL répond que le dossier est à l'instruction auprès du Maitre d'œuvre. Son avis est nécessaire notamment sur la manière de conduire les travaux avec ce problème de tassement potentiel de terrain. Le dossier ne sera passé à la DDTM qu'après son retour. Il faudra également rajouter le temps de l'instruction de l'agrandissement du domaine portuaire car l'ouvrage dépasse très largement son emprise. Le dépassement va donc être soumis à une enquête publique d'environ 3 mois. 6 à 7 mois d'instruction seront donc nécessaires après retour du dossier du Maitre d'œuvre.

On peut imaginer que l'année 2021 sera consacrée au montage du dossier et que les travaux pourront débuter en 2022.

M.WERBER insiste sur le fait que si le temps de la gestion administrative du dossier paraît long, il est primordial. En effet, l'expérience montre qu'un dossier bien constitué et complet permet un traitement simplifié avec les institutions en évitant les échanges interservices. M.SANGUIGNOL le confirme en citant le dossier de La Capte pour lequel l'accord a déjà été donné pour débuter les travaux alors même que la commission nautique ne s'est pas encore réunie.

## 2<sup>ème</sup> question :

M.PARICHAULT souhaite savoir si le financement du projet relèvera uniquement du budget du port ou s'il peut être envisagé l'attribution d'une subvention.

M. SANGUIGNOL lui précise qu'il n'y a pas de subvention pour ce genre d'ouvrage portuaire. M.WERBER module cette réponse en précisant qu'on ne peut exclure la recherche de ressources auprès d'autres organismes pour aider au financement. Il affirme par ailleurs que le fait de ne pas obtenir de subventions ne gênera pas l'établissement du projet.

M.SANGUIGNOL évoque une possible aide à solliciter puisque la nouvelle digue va permettre une meilleure évacuation des eaux du Roubaud sans aucune certitude toutefois. Rien n'exclut une possible aide financière si la création de la digue garantit un écoulement des eaux toute l'année, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

## 3<sup>ème</sup> question :

M. DURAND évoque un article sur le Port St Elme et ses problèmes liés à la présence d'algues. Leur enlèvement a été pris en charge par TPM. Il souhaite savoir si cela pourrait être le cas au port de l'Ayguade.

M.WERBER répond en l'informant que ce port est géré par TPM. Il est donc normal que TPM paye pour l'enlèvement de ces algues. M.DURAND pense que cela a été effectué sans toucher aux recettes du port ce que M.WERBER infirme en expliquant que TPM gère le port et utilise ses recettes pour effectuer les différents travaux nécessaires. M.SANGUIGNOL complète en effectuant le parallèle avec les services des ports d'Hyères et le port de l'Ayguade : les services du port perçoivent les recettes des usagers qui sont utilisées pour les divers travaux à réaliser pour l'entretien de ce même port. Pour autant, la communication faite par la presse évoque, par commodité, des travaux réalisés par la commune, ou par TPM dans le cas du Port St Elme.

## 4<sup>ème</sup> question :

M.PARICHAULT souhaiterait savoir si une aide de la Métropole est envisageable dans le cadre de la prévention des inondations. M.WERBER lui rappelle que cela a déjà été évoqué au dernier conseil. Il explique être en cours de discussion avec la Métropole dans le cadre de la GEMAPI et précise toutefois qu'à son avis il y aura plus de chance d'obtenir une aide dans le cadre de la GEMAPI que dans un projet de relèvement du pont.

Mme CURNILLON convient que la problématique de l'affaissement du pont et la gêne occasionnée pour le passage des bateaux n'apparaissent pas primordiales aux yeux de tous mais il y a avant tout un vrai problème de sécurité lié à l'état du pont. L'ANA (Association Nautique de l'Aiguade) a fait venir des experts qui ont jugé son état dramatique. M.WERBER l'informe que cela a été longuement évoqué au dernier conseil. Il est d'accord avec cette analyse et explique avoir monté un dossier détaillé, photo à l'appui, qui a servi de base au courrier envoyé par Monsieur Le Maire au Département. La commune a même proposé une participation financière. La réponse a été que ce pont était sous surveillance par les services du Département et ne nécessitait pas de travaux dans l'immédiat. Mme CURNILLON pense donc qu'elle peut agir en tant qu'association et se propose d'écrire également aux services du Département.

M.PARICHAULT demande s'il y aurait une possibilité de déclasser la route, actuellement voie départementale, en voie métropolitaine ce qui permettrait à la métropole de pouvoir entreprendre des travaux sur ce pont.

M.WERBER l'informe qu'il est extrêmement difficile de déclasser une route. Même en allant dans cette direction, les enjeux financiers importants ne permettraient pas à la commune seule de financer ces travaux qui ne pourront être entrepris que par plusieurs collectivités. M.WERBER assure les usagers que la commune travaille sur le sujet.

#### **5<sup>ème</sup> question :**

M.QUILLIER demande s'il serait possible de mettre une lampe en guise de feu bâbord à l'entrée du port. M.RUMELHART précise qu'effectivement à l'Aiguade il n'y a qu'un feu tribord.

M.GRIMARD confirme que les services des Phares et Balises ont été informés mais que cela serait volontaire de leur part sans pouvoir en donner l'explication. Il précise que cela est également le cas au Port AUGUIER.

La réglementation interdit de rajouter une balise, considérée comme une signalisation maritime devant donc apparaître sur les plans, les documents de bord, les blocs marines etc... Tout ajout doit être au préalable validé par les services « Phares et Balises » avec lesquels le Port a une convention d'entretien. M.SANGUIGNOL confirme que lors de son prochain entretien avec leur service, ce point sera évoqué.

M.QUILLIER demande la possibilité de mettre un projecteur sur le lampadaire pour éclairer le rocher dangereux qui affleure. M.WERBER souhaite que « Phare et Balises » soit mobilisé pour avoir une explication sur le fait qu'il n'y ait qu'un feu et voir en complément ce qui peut être fait sur l'éclairage public. M.SANGUIGNOL précise que lors de leur intervention sur le Port St Pierre il avait été précisé que la balise rouge n'était plus obligatoire. Il rappelle que le Port est lié par une convention avec les services des « Phares et Balises » contrôlant tous les feux des ports même si un grand nombre fonctionne maintenant à l'énergie solaire.

### **6<sup>ème</sup> question :**

M.PARICHAULT revient sur la GEMAPI. Il remercie M.WERBER d'avoir déjà pris contact avec les services de TPM mais souhaite connaître la durée de traitement de ce dossier avant sa finalisation. M.WERBER lui assure qu'il reviendra vers lui dès qu'une réponse lui sera apportée.

### **7<sup>ème</sup> question :**

M.PARICHAULT demande confirmation du maintien des tarifs pour l'année 2021. M.SANGUIGNOL lui confirme et précise que c'est le cas depuis plusieurs années maintenant alors même que le coût des travaux maritimes augmente. Cette volonté de faire mieux tout en gardant la maîtrise du budget sans augmenter les tarifs est une réelle volonté de Monsieur Le Maire à laquelle les services du port s'attachent. M.PARICHAULT lui assure que les usagers apprécient ce geste.

M.BRUNEL précise que c'est aussi grâce à la bonne gestion de Mme CADIOU qui gère au mieux les finances du port. M.SANGUIGNOL rajoute que c'est aussi grâce au travail des Maitres de Port qui régissent le mieux possible les réservations de postes d'amarrage. Si le taux d'occupation du port est à 95%, il faut maintenant s'attacher à atteindre les 100%.

M.GRIMARD précise que le faible niveau de demandes hivernales influe sur le taux d'occupation puisqu'il y a environ 30 ou 40 postes non attribués en période hivernale. Le problème de faible hauteur du pont réduit également les possibilités d'attribution de poste. Toutefois depuis plusieurs années maintenant, quand des demandes au Port St Pierre ne peuvent être pourvues, celles-ci sont transférées sur les ports annexes. Cette mutualisation des demandes permet de compléter également le remplissage du port.

M.RUMELHART ajoute que le problème d'ensablement du port a également eu un impact négatif. M.SANGUIGNOL explique que ce problème ne devrait plus se poser dans quelques temps avec la construction de la nouvelle digue.

### **8<sup>ème</sup> question :**

M.PARICHAULT demande ce qu'il en est du terrain des Ourlèdes. M.SANGUIGNOL répond que ce terrain a été acheté en Janvier 2020 avec un dossier déclaratif d'utilisation d'entreposage de moins de 1.000m<sup>3</sup>. Cela représente trop peu eu égard au volume de matériaux issus des dragages. Un dossier d'enregistrement vient d'être finalisé afin de permettre l'entreposage de plus de 4.000m<sup>3</sup> de matériaux. Cela va permettre de programmer le dragage de la partie amont du pont. Toutefois ces matériaux sont de nature tellement diverses qu'ils ne pourront pas être utilisés sur le rechargement des plages ou sur le domaine des Salins et seront donc entreposés sur ce terrain des Ourlèdes. Il est d'ailleurs important d'effectuer ce dragage car les chaînes-mère, les blocs et les mouillages sont maintenant relativement souillées d'après la société Birukoff en charge de ces travaux maritimes.

M.PARICHAULT remarque que les choses évoluent favorablement mais lentement. M.WERBER lui répond que c'est le rythme de l'administration française. M.BRUNEL indique que cela se fait peut-être lentement mais sûrement grâce à la qualité des dossiers présentés.

M.SANGUIGNOL explique qu'il est cependant permis d'être positif puisque les accords de dragage ont déjà été donnés. Il indique que ce changement montre à quel point les relations avec la DDTM sont au mieux. Cela permet une instruction courte et favorable des dossiers. M.WERBER précise que les dossiers sont plus longs à monter mais cela est payant au final.

### 9<sup>ème</sup> question :

Mme CURNILLON demande si en 2021 il sera possible de trouver une solution à l'amarrage des bateaux en amont du pont et s'il est envisagé de fournir au maitre de port un pneumatique. M.SANGUIGNOL lui répond que le point a été développé lors du précédent conseil avec la mise en place éventuelle de pieux comme au port de La Londe si le cours d'eau le permet. Il est également prévu d'intervenir sur le nettoyage du cours d'eau et la fourniture de blocs de béton pour s'amarrer.

Mme CURNILLON revient sur la question du pneumatique. M.SANGUIGNOL explique qu'il est inscrit au budget 2021 du Port St Pierre l'acquisition de 2 bateaux de travail en aluminium bien équipés. Il pourra être envisagé de remobiliser et reconditionner les pneumatiques du Port St Pierre pour les ports annexes. Toutefois, la présence de ces nouveaux bateaux n'est pas certaine dès cet été.

M.WERBER souhaite connaître la plus-value pour le maitre de port d'avoir un pneumatique. M.RUMELHART répond que cela lui permettrait de pouvoir déplacer les bateaux autrement qu'à la rame. Il donne l'exemple d'un voilier en début de semaine qu'il a dû déplacer. Il lui a fallu appeler un autre maitre de port qui est venu l'aider. M.WERBER indique donc que c'est un besoin ponctuel qui pourrait être pallié par une aide du Port St Pierre. M.RUMELHART croit savoir que les pneumatiques de St Pierre ne peuvent pas quitter le port ce que dément M.SANGUIGNOL. M.WERBER préfère éviter la multiplication des pneumatiques dans tous les ports annexes et souhaite que ces derniers demandent l'aide du Port St Pierre dans un premier temps. M.RUMELHART fait état d'un second problème car d'après lui les pneumatiques du port St Pierre ne passeraient pas sous le pont. M.GRIMARD répond par la négative puisque les petits semi-rigides ont les tirants d'eau et d'air adaptés à ce passage.

M.SANGUIGNOL rappelle la mise en place de pneumatiques dans les ports annexes il y a quelques années en arrière. Cela s'est effectivement mal terminé car personne n'entretenait les bateaux et personne ne s'en occupait.

M.WERBER clôt le sujet en indiquant clairement qu'il ne souhaite pas qu'il y ait des bateaux dans les ports annexes à destination des maitres de port. Il souhaite qu'une organisation soit mise en place pour permettre de mobiliser rapidement un bateau du Port St Pierre pour aller dans le port annexe qui en fera la demande.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du PORT DE L'AYGUADE à 11h08 et présente ses meilleurs vœux à tous pour ces fêtes de fin d'année.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles

M. Jean-Luc BRUNEL

